

grande sensation en Angleterre. A peine quelques écrivains français le signalèrent-ils dès qu'il fut publié sur le continent par M. Edouard Morren, de Belgique. Enfin, l'opinion publique vivement intéressée fut si bien éclairée qu'un bill sur la vente des graines a été soumis à la haute sanction de la chambre des communes.

Les dispositions principales de cet acte, exécutoire à partir du 1er mai 1870, sont les suivantes :

Vu la nécessité de réprimer les fraudes dans le commerce des semences... Sa Majesté... déclare :

Article premier. Le présent acte sera désigné sous le nom de : Acte de 1869 sur la sophistication des semences.

Art. 2. *Suer les semences* signifie détruire leur puissance ou faculté germinatrice par des moyens artificiels. *Teindre les semences* signifie leur donner l'apparence d'autres semences par des moyens artificiels, tels que teinture, coloration, soufrage ou tout autres procédé.

Art. 3. Est considéré comme ayant contrevenu au présent acte tout individu qui, dans le but de frauder ou d'aider à la fraude :

1o Tue ou fait tuer des semences ;  
2o Teint ou fait teindre des semences ;

3o Vend ou fait vendre des semences teintes ou tuées.

Pour le premier délit, le contrevenant sera passible d'une amende maxima de 5 livres sterling (125 fr.) et, dans le cas de récidive, d'une amende maxima de 50 livres sterling (1,250 fr.).

Dans tous les cas de récidive, la cour aura le droit de faire insérer dans tels journaux ou autrement publier, selon qu'elle en ordonnera, le jugement de condamnation avec tout détail de lieu, résidence, qualités et conditions du délit commis par le délinquant, le tout aux frais de celui-ci.

Les sept autres articles établissent la juridiction, déterminent les modes de procédure, etc.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir avec quelle reconnaissance l'agriculture accueillerait une loi semblable. Car, il faut bien le dire, le commerce des graines, en général, est indigne d'être exploité ; et les maisons les plus honorables, qui soumettent minutieusement à l'épreuve les semences qui leur sont fournies, sont elles-mêmes trompées par les agents qui les approvisionnent. Toutefois n'hésitons pas à reconnaître que Paris et la province possèdent des établissements de graineterie dignes d'une grande confiance.

Si, au lieu de recourir aux voies judiciaires, le cultivateur pouvait récolter chez lui les semences qu'il emploie, ainsi que notre ami P. Joigneaux le recommande vigoureusement, il y aurait bien des déceptions

évitées. Mais il est bien difficile d'échapper à l'intermédiaire du négociant ; et ici nous ne saurions trop recommander aux intéressés de s'adresser aux maisons qui ne jouissent pas d'une réputation usurpée.

(Nous avons heureusement en Canada, et plus particulièrement dans le District de Montréal, des marchands de graines dont on ne peut suspecter l'entière honorabilité. D'après notre expérience personnelle, nous sommes en mesure de recommander d'une manière toute spéciale la maison de W. Evans, grainetier du Conseil d'Agriculture, et celle de MM. Ewing, 100, rue McGill, Montréal, lesquelles ne vendent exclusivement que des articles garantis de première qualité. On peut donc reposer une entière confiance dans la faculté germinatrice des graines vendues par ces deux maisons.—*Red. S. A.*)

Nous appelons sur cette grave question l'attention de l'agriculteur, du commerçant et du législateur.

CHARLES BALTET.

[*La Revue d'Economie Rurale.*]

## La Semaine Agricole

MONTRÉAL, 13 OCTOBRE 1871.

### Exposition Provinciale de Québec.

#### Gallinacés.

Depuis que nous avons publié notre compte-rendu de la dernière Exposition Provinciale, quelques éleveurs et amateurs distingués de volailles nous ont reproché de ne pas nous être (dans la relation que nous en avons faite) étendu assez au long dans les détails du département des gallinacés, et désirent connaître ce que nous en pensons. Nous nous rendons volontiers à leur désir, d'autant plus, qu'étant amateur nous-mêmes et qu'ayant opéré comme juge dans ce département, nous avons dû l'étudier plus particulièrement et être en état d'en parler. Nous écrivons donc cet article comme critique, tout en reconnaissant les bons points des sujets et objets exposés. Nous commencerons par déclarer que nous avons eu déjà de meilleure exposition que cette dernière, puis nous examinerons la cage-poulailler de M. Lévêque. Cette cage renfermait

toute une collection de nos meilleurs oiseaux de basse-cour ; mais il faut avouer que le logement de chaque couple en particulier était trois fois trop étroit, les volailles étaient les unes sur les autres, gênées à l'excès, elles ne pouvaient paraître avec avantage, et fatiguaient horriblement ; nous est avis que si quelque bérin de la *Société Canadienne protectrice des animaux* eût été sur les lieux, il aurait fait passer un mauvais quart d'heure à notre ami. Du reste, avec des compartiments plus grands le plan de cette cage était bon, elle avait la forme d'un coin de fer dont on se sert pour fendre le bois. Les autres cages concourant pour le prix n'étaient pas des objets tels qu'on les voulait pour une exposition.

Maintenant nous passerons en revue, d'après l'ordre de la liste des entrées, les différents gallinacés exposés.

Les *Dorkings* étaient, comme tout le reste, en petit nombre, il n'y avait que deux exposants, qui eussent réellement de vrais oiseaux de cette race.

Dans la classe des *Espagnols* (black spanish), les exposants étaient plus nombreux et les sujets généralement bons et très purs.

Il y avait peu de vrais *Brahmas*, ces oiseaux avaient bien le plumage et la taille, mais à l'exception de ceux de M. Lévêque, la tête dénotait un croisement avec le Cochin-Chinois.

Les *Cochins-Chinois* étaient au nombre de trois couples seulement, ils étaient bons, leurs points comme tels étaient encore remarquables ; cependant on pouvait voir qu'une suite de générations en Canada, changeait les formes et la nature de ces volailles. Il est à regretter que la race pure soit déjà très rare à trouver et qu'elle soit à peu près disparue du pays.

Le peu de *Polonais* exhibés étaient des plus belles espèces. Ils étaient francs de couleur et de taille.

Point de *Hambourgs*, ni de *Houdans*.

Les *Crève-Cœurs* étaient magnifiques, mais il n'y en avait qu'un couple. Il venait directement de France.

Point de *Laflèche*.

Les *Games* étaient des oiseaux de premier mérite, mais mal accouplés, et il n'y avait pas de vrais *Derby* (black breasted reds,) tels que M. Bruce Campbell, de St. Hilaire, nous en a fait admirer aux deux dernières expositions de Montréal.